

IT LINK

Société anonyme

67 Avenue de Fontainebleau

94270 Le Kremlin-Bicêtre

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2019

Xavier TOUITOU
11, Cours Pierre Puget
13006 Marseille

Deloitte & Associés
6, place de la Pyramide
92908 Paris-La Défense Cedex
S.A.S. au capital de 2 188 160 €
572 028 041 RCS Nanterre

IT LINK

Société anonyme

67 Avenue de Fontainebleau

94270 Le Kremlin-Bicêtre

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2019

A l'assemblée générale de la société IT LINK

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société IT LINK relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration le 28 avril 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n°537/2014 ou par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Reconnaissance du chiffre d'affaires - Contrats à long terme au forfait

Risque identifié

IT LINK est une société intervenant dans le domaine des prestations de services informatiques, avec une spécialisation en conseil et assistance technique dans les domaines de l'électronique et informatique embarquées.

Dans le cadre de son activité et comme indiqué dans la note « 2.21 produits des activités ordinaires » de l'annexe, le groupe exerce une partie de son activité au travers de contrats de services pour lesquels une partie du chiffre d'affaires et la marge sont reconnues selon la méthode de l'avancement. La méthode à l'avancement est fondée sur des indicateurs de développement des projets liés aux coûts encourus sur les coûts totaux. Les contrats étant conclus avec une obligation de résultat, toute perte à terminaison probable est immédiatement comptabilisée.

Le chiffre d'affaires à l'avancement représente 4.3 M€, soit environ 8 % du chiffre d'affaires consolidé du groupe.

Le montant de chiffre d'affaires et de marge à comptabiliser sur l'exercice et éventuellement de provision pour perte à terminaison à la date de clôture dépend de la capacité de IT LINK à mesurer les coûts encourus sur les projets et à estimer de manière fiable les coûts totaux à engager jusqu'à leur finalisation. Les coûts à encourir sont revus régulièrement par le management et les chefs de projet.

Nous avons considéré la comptabilisation du chiffre d'affaires des contrats à long terme au forfait comme un point clé de l'audit dans la mesure où les coûts estimés sur ces contrats sont fondés sur des hypothèses opérationnelles et que leur estimation a une incidence directe sur le niveau du chiffre d'affaires et de la marge reconnus dans les comptes consolidés.

Notre réponse

Nous avons pris connaissance du dispositif du contrôle interne relatif aux contrats à l'avancement.

Pour une sélection de contrats basée sur des critères quantitatifs et qualitatifs (contrats présentant des difficultés techniques dans leur réalisation, faible rentabilité...), nos autres travaux ont consisté à :

- réaliser, par sondage, des tests de réalité des coûts engagés et de la facturation à la clôture relativement aux projets sélectionnés. Nous avons notamment rapproché les données comptables avec les feuilles de temps des consultants impliqués sur les projets;
- rapprocher les données financières (chiffre d'affaires, facturation, coûts et encours de production) figurant dans la fiche de suivi des projets élaborée par les chefs de projets, avec la comptabilité ;
- contrôler arithmétiquement le pourcentage d'avancement retenu pour déterminer le chiffre d'affaires à reconnaître, obtenu en rapportant les coûts engagés aux coûts totaux budgétés pour chaque projet sélectionné ;
- le cas échéant, nous avons vérifié les hypothèses retenues par la Direction pour déterminer les pertes à terminaison identifiées sur les contrats déficitaires avec la performance historique des contrats.

Nous avons enfin apprécié le caractère approprié des informations fournies dans l'annexe aux comptes consolidés sur les modalités de reconnaissance du chiffre d'affaires.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration arrêté le 28 avril 2020. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

En application de la loi, nous vous signalons que la déclaration de performance extra-financière ne comprend pas les principaux éléments constitutifs requis par l'article R. 225-105 du code de commerce.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société IT LINK par l'assemblée générale du 29 juin 1998 pour Monsieur Xavier Tuitou et du 27 janvier 1999 pour le cabinet Deloitte & associés (cabinet ACT ayant été racheté postérieurement à cette date par le cabinet Deloitte & associés).

Au 31 décembre 2019, Monsieur Xavier Tuitou et le cabinet Deloitte & associés étaient dans la 22ème année de leur mission sans interruption compte tenu des acquisitions ou fusions de cabinets intervenues antérieurement à ces dates, dont 21 années depuis que les titres de la société ont été admis aux négociations sur un marché réglementé.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration le 28 avril 2020.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

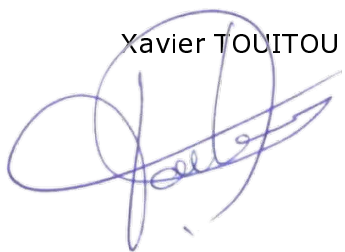
Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit, figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n°537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Marseille et Paris-La Défense, le 30 avril 2020

Les commissaires aux comptes

Xavier TOUTOU



Deloitte & Associés



Didier OBRECHT



COMPTES CONSOLIDES

EXERCICE CLOS
AU
31 DECEMBRE 2019

COMPTES CONSOLIDES IT LINK AU 31 DECEMBRE 2019	3
A- ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE CONSOLIDEE	3
B- COMPTE DE RESULTAT	4
C- ETAT DU RESULTAT GLOBAL CONSOLIDE	5
D- TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE	6
E- VARIATION DES CAPITAUX PROPRES	7
F- ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS	8
NOTE 1 DESCRIPTION DES FAITS MARQUANTS	8
1.1. FAITS MAJEURS DE L'EXERCICE	8
1.2. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA DATE DE CLOTURE DES COMPTES	8
NOTE 2 REGLES ET METHODES COMPTABLES	10
NOTE 3 COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AUX ETATS FINANCIERS	18
3.1. GOODWILL	18
3.2. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	19
3.3. IMMOBILISATIONS CORPORELLES	20
3.4. CONTRAT DE LOCATIONS	21
3.5. ACTIFS FINANCIERS	21
3.6. CREANCES CLIENTS ET AUTRES DEBITEURS	22
3.7. TRESORERIE ET EQUIVALENT DE TRESORERIE	22
3.8. AVANCES CONDITIONNEES ET DETTES FINANCIERES	22
3.9. ENGAGEMENTS HORS BILAN	23
3.10. ETAT DES PROVISIONS	24
3.11. ECHEANCE DES DETTES NON FINANCIERES	25
3.12. ANALYSE DU CHIFFRE D'AFFAIRES	25
3.13. SUBVENTIONS D'EXPLOITATION, REPRISES DE PROVISION ET TRANSFERTS DE CHARGES	25
3.14. CHARGES DE PERSONNEL	26
3.15. AUTRES PRODUITS ET AUTRES CHARGES	26
3.16. RESULTAT FINANCIER	27
3.17. IMPOTS SUR LE RESULTAT	27
3.18. INFORMATION RELATIVE AUX PARTIES LIEES	28
3.19. NOTES RELATIVES AU TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE	29
4. PERIMETRE ET METHODES DE CONSOLIDATION	30
5. COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL	31
6. HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	32

COMPTES CONSOLIDES IT LINK AU 31 DECEMBRE 2019

A- ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE CONSOLIDEE

Actif (en milliers d'euros)	Notes	2019	2018
Goodwill	3.1.	1 202	1 202
Immobilisations incorporelles	3.2.	22	39
Immobilisations corporelles	3.3.	3 040	2 143
Droit d'utilisation des actifs loués*	3.4.	4 114	
Autres actifs financiers	3.5.	234	271
Actifs d'impôts différé	3.17.	873	727
Actifs non-courants		9 485	4 382
Clients et autres débiteurs	3.6.	25 681	27 145
Trésorerie et équivalents de trésorerie	3.7.	4 365	1 653
Actifs courants		30 046	28 798
TOTAL ACTIF		39 531	33 180

Capitaux propres et passifs (en milliers d'euros)	Notes	2019	2018
Capital		882	882
Réserves consolidés		10 487	9 093
Résultat de la période		2 570	1 347
Prime d'émission		1 480	1 480
Actions propres		(403)	(558)
Capitaux propres - Part du Groupe		15 016	12 244
Intérêts minoritaires		29	23
Capitaux propres	E-	15 045	12 267
Provisions à long terme	3.10.	405	452
Passifs financiers	3.8.	2 213	2 489
Dettes locatives*	3.4.	3 491	
Passifs non courants		6 109	2 941
Provisions	3.10.	352	365
Dettes Factor		3 837	3 740
Fournisseurs et autres créditeurs	3.11.	13 293	13 563
Autres passifs financiers	3.8.	337	304
Dettes locatives*	3.4.	558	
Passifs courants		18 377	17 972
TOTAL PASSIF		39 531	33 180

* Nouvelles rubriques liées à l'application d'IFRS 16 à compter du 1er janvier 2019 sans retraitement des périodes précédentes.

B- COMPTE DE RESULTAT

		2019	2018
<i>(en milliers d'euros)</i>	Notes		
Ventes de prestations de services	3.12.	51 979	43 835
Autres produits des activités ordinaires	3.13.	1 126	1 181
Produits des activités ordinaires		53 105	45 016
Charges de personnel	3.14.	(36 416)	(30 836)
Charges externes		(11 061)	(10 307)
Impôts et taxes		(858)	(748)
Dotations aux amortissements et provisions		(1 116)	(442)
Autres produits/autres charges	3.15.	(158)	(223)
Charges d'exploitation		(49 609)	(42 556)
Résultat d'exploitation courant		3 496	2 460
Autres produits et charges non courants	3.15.	(50)	(416)
Résultat d'exploitation		3 446	2 044
Produits financiers		75	27
Charges financières		(171)	(154)
Résultat financier	3.16.	(96)	(127)
Résultat avant impôt		3 350	1 917
Charge d'impôt sur le résultat	3.17.	(774)	(564)
Résultat net consolidé		2 576	1 353
dont:			
Résultat net part du Groupe		2 570	1 347
Résultat net part attribuable aux intérêts minoritaires		6	6
Résultat par action	en €	1,57	0,83
Résultat dilué par action	en €	1,50	0,79

Résultat par action

Le résultat par action correspond au résultat net part du groupe divisé par le nombre d'actions.
Le résultat dilué par action correspond au résultat net part de groupe, divisé par le nombre d'actions émises sans tenir compte de l'auto-détention et augmenté du nombre d'actions gratuites attribuées au 31 décembre 2019.

C- ETAT DU RESULTAT GLOBAL CONSOLIDE

<i>(en milliers d'euros)</i>	2019	2018
Résultat net de l'ensemble consolidé	2 576	1 296
Écarts actuariels sur régime de retraite nets d'impôts	-21	
Ecart de conversion	-5	
Résultat global de l'exercice	2 550	1 296

D-TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE

(en milliers d'euros)	2019	2018
Résultat net des sociétés consolidés	2 576	1 353
Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie:		
- Amortissements et provisions	946	592
- Variation des impôts différés	(172)	29
- Plus ou moins values de cession	4	50
Marge brute d'autofinancement des sociétés intégrées	3 354	2 024
Variation du BFR lié à l'activité	1 279	(2 178)
Flux net de trésorerie généré par l'activité (A)	4 633	(154)
Augmentation des investissements et prêts		(8)
Acquisitions d'immobilisations	(1 320)	(509)
Cessions ou remboursement d'actifs	38	92
Incidence des variations de périmètre		
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement (B)	(1 282)	(425)
Versement de dividendes		
Dividendes versés aux minoritaires		(5)
Augmentation (remboursement) nette des emprunts	(246)	(180)
Augmentation (remboursement) dettes locatives*	(548)	
Autres variations (actions propres)	155	(280)
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement (C)	(639)	(465)
Variation de trésorerie (A+B+C)	2 712	(1 044)
Trésorerie d'ouverture	1 653	2 697
Trésorerie de clôture	4 365	1 653

* Nouvelles rubriques liées à l'application d'IFRS 16 à compter du 1er janvier 2019 sans retraitement des périodes précédentes.

(1) Les montants figurant dans le tableau des flux de trésorerie sont détaillés dans la note 3.19 des annexes.

E- VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

<i>(en milliers d'euros)</i>	Capital social	Primes	Réserves consolidées	Résultat	Capitaux Propre - Part du Groupe	Intérêts minoritaires	Total
Au 1er janvier 2018	882	1 480	7 821	985	11 168	23	11 191
Affectation du Résultat consolidé			985	(985)			
Résultat consolidé				1 347	1 347	6	1 353
Variation des titres d'autocontrôle			(280)		(280)		(280)
Variation écart de conversion			9		9		9
Distribution de dividendes						(5)	(5)
Autres mouvements							
Au 31 décembre 2018	882	1 480	8 535	1 347	12 244	23	12 267
Affectation du Résultat consolidé			1 347	(1 347)			
Résultat consolidé				2 570	2 570	6	2 576
Variation des titres d'autocontrôle			155		155		155
Variation écart de conversion			(20)		(20)		(20)
Distribution de dividendes							
Autres mouvements (Paiements fondés sur des actions)			67		67		67
Au 31 décembre 2019	882	1 480	10 084	2 570	15 016	29	15 045

F- ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

NOTE 1 DESCRIPTION DES FAITS MARQUANTS

1.1. Faits majeurs de l'exercice

Décès du co-fondateur Robert Zribi

Le 13 mai 2019, le Groupe a annoncé la disparition de son co-fondateur.

Robert Zribi était l'un des membres fondateurs du groupe IT Link en 1986. Durant toutes ces années, il a occupé des fonctions de direction générale et était reconnu pour son expertise dans les domaines juridique et financier.

Empêché depuis le mois d'avril 2018 pour raisons de santé, l'amélioration de son état lui avait permis peu avant son décès de prendre à nouveau part au conseil d'administration de la filiale IT Link France, pour laquelle il venait d'être nommé président.

En conséquence, l'assemblée générale annuelle a été reportée en date du 17 décembre 2019 et deux nouveaux administrateurs représentant les intérêts de la famille ont été nommés, Monsieur Michel Zribi et Madame Claire Zribi.

Plan d'attribution gratuite d'actions

Conformément à l'autorisation conférée par l'Assemblée générale du 4 septembre 2018, le Conseil d'administration a décidé, le 20 septembre 2019, l'attribution gratuite d'actions aux salariés et mandataires sociaux du Groupe (de IT Link S.A et des sociétés liées ou contrôlées par IT Link S.A).

Au 31 décembre 2019, 79.415 actions gratuites représentant 4,6% du capital social ont été attribuées à près de 190 salariés et 1 mandataire social.

L'attribution définitive est soumise à des conditions de présence dans les effectifs et de performances financières du Groupe.

La période d'acquisition définie par le Plan est de trente-cinq (35) mois, suivie d'une période de conservation de trois (3) mois.

Effet du plan Dimension 2020 : croissance forte et amélioration des résultats

La société a consolidé sa croissance affichant sur l'année un niveau de chiffre d'affaires en progression par rapport à 2018 (+18,5%).

Le résultat d'exploitation s'est nettement redressé à 3,4 M€, soit un taux de marge à près de 6,5% en progression par rapport à 2018 (4,7%) confirmant ainsi l'amélioration de la rentabilité de la société sur la durée.

Acquisition de locaux à Cesson-Sévigné

La société a saisi l'opportunité d'acquérir des locaux complémentaires adjacents à ceux de son agence locale. A terme, leur réaménagement devrait permettre de suivre la croissance des effectifs dans la région. Cette acquisition a été intégralement financée par emprunt bancaire.

Certification Great Place To Work®

La dynamique RH du Groupe reste soutenue grâce à une attractivité renforcée et aux efforts entrepris dès 2018 pour faire évoluer et fidéliser les collaborateurs.

Enfin, en juin 2019, et pour la première fois de son histoire, IT Link France a intégré la communauté des entreprises où il fait bon travailler en obtenant la certification Great Place To Work®.

1.2. Evénements postérieurs à la date de clôture des comptes

Impact de la crise sanitaire Covid19

L'exercice 2020 avait débuté sur un rythme en ligne avec notre prévision d'une croissance supérieure à 10% du chiffre d'affaires. Depuis la mi-mars, la crise du COVID-19 génère une suspension partielle de l'activité. Ce qui devrait impacter plus largement le second trimestre 2020.

Le Groupe IT Link a très rapidement mis en place un plan de continuité afin d'assurer la sécurité de tous ses collaborateurs et, pour la majorité d'entre eux, le maintien de la production en télétravail ou sur les sites clients respectant les mesures d'hygiène et de distanciation sociale requises. Toutefois,

certaines projets non éligibles au travail à distance ont été suspendus le temps du confinement, voire arrêtés.

Dès le 16 mars, IT Link a conclu un accord avec les représentants du personnel, permettant d'avoir recours à la pose de congés pour ses collaborateurs dont les projets ont été suspendus ou arrêtés, et de programmer l'usage des aides mises en place par le Gouvernement. Dans ce cadre, un dispositif de recours au chômage partiel a d'ores et déjà été activé.

Au 28 avril 2020, le pourcentage de consultants en production est de 54% contre 87% en moyenne sur avril 2019. Sur les 33 points de différence, 25 points correspondent à des projets suspendus et 8 points à des projets arrêtés par nos clients, principalement dans les secteurs de l'Industrie. Comparativement aux premières semaines du confinement, l'activité a atteint son point le plus bas. La situation est désormais à l'organisation d'une reprise progressive et sécurisée de la production sur site client.

Compte tenu de la situation, le Groupe IT Link suspend son objectif de progression de plus de 10% de son chiffre d'affaires sur le premier semestre.

A ce stade, le groupe ne peut pas donner de nouvelles perspectives mais se base sur

l'hypothèse d'un confinement qui durerait jusqu'à la fin du mois de mai, suivi d'une période de reprise progressive d'activité pouvant s'étaler jusqu'à la fin de l'été.

Au-delà, la perspective d'un retour d'un niveau d'activité comparable à celui d'avant la crise reste incertaine et sujette à l'évolution du contexte économique. Néanmoins, la diversité des secteurs d'activité de ses clients, l'existence de contrats pluriannuel et la production en centre de services offrent au Groupe une bonne capacité de résilience.

Au niveau financier, la trésorerie brute s'élève au 28 avril 2020 à 4,6 M€ à laquelle peuvent s'ajouter le cas échéant plus de 7,9 M€ provenant de la réserve mobilisable de créances affacturées et des lignes de découverts bancaires autorisés pour 1,3 M€. Sur la base des prévisions actualisées ci-dessus et en intégrant un ralentissement significatif de nos encaissements clients jusqu'en fin septembre, notre situation de trésorerie devrait rester positive sans recours à un endettement bancaire ou aide de l'état complémentaire(s).

En conséquence, le principe de continuité est confirmé pour l'arrêté des comptes de l'exercice 2019.

NOTE 2 REGLES ET METHODES COMPTABLES

2.1 Référentiel comptable

Conformément au règlement CE N° 1606/2002 du 19 juillet 2002, qui s'applique aux comptes consolidés des sociétés européennes cotées sur un marché réglementé, et du fait de sa cotation dans un pays de l'Union européenne, les comptes consolidés du groupe IT Link sont établis suivant les normes comptables internationales IFRS (International Financial Reporting Standards).

Les comptes consolidés au 31 décembre 2019 ont été préparés en appliquant les principes de comptabilisation et d'évaluation des transactions formulés dans les normes IFRS adoptées dans l'Union européenne à cette date.

Les principes comptables appliqués par le Groupe au 31 décembre 2019 sont identiques à ceux appliqués dans les comptes consolidés au 31 décembre 2018, excepté l'application obligatoire à partir de 2019 de la norme IFRS 16.

Norme IFRS 16 « Contrats de location »

La norme IFRS 16 « Contrats de location », qui remplace la norme IAS 17 et les interprétations liées, est entrée en vigueur au 1er janvier 2019. Elle prévoit un principe unique de comptabilisation des contrats de location pour les preneurs avec la comptabilisation d'un actif (représentatif du droit d'utilisation de l'actif loué pendant la durée du contrat) et d'une dette (au titre de l'obligation de paiement des loyers).

IT Link a identifié six contrats de location dans le champ IFRS 16.

Concernant la première application de cette norme au 1er janvier 2019, le Groupe a appliqué la méthode de transition rétrospective simplifiée, en comptabilisant l'effet cumulatif de l'application initiale de la norme à la date de première application, sans retraitement des périodes comparatives.

Dans ce cadre, le Groupe a utilisé un taux d'actualisation correspondant au taux marginal d'emprunt (taux d'intérêt qu'IT LINK aurait à payer pour emprunter les

fonds nécessaires pour se procurer un bien de valeur similaire au droit d'utilisation) ;

Par ailleurs, le Groupe a appliqué les simplifications suivantes :

- ✓ Exclusion des nouveaux contrats de locations dont la durée est inférieure à 12 mois,
- ✓ Exclusion des contrats liés à des actifs de faible valeur (inférieurs à 5 000 euros).
- ✓ Comptabilisation d'un montant d'actif équivalent à celui de la dette, augmenté du montant des loyers payés d'avance, des avantages reçus des bailleurs, et diminué des provisions constituées au titre de ces contrats de location ;
- ✓ Comptabilisation comme des contrats de courte durée des contrats de location dont la durée résiduelle est inférieure à 12 mois.

Concernant la durée des contrats, tous les baux ont été analysés afin d'estimer celle-ci en tenant compte des hypothèses raisonnables d'exercice des options de renouvellement.

Au 1er janvier 2019, la reconnaissance des contrats de locations au bilan a conduit à la reconnaissance de droits d'utilisation au sein des actifs immobilisés pour 4,7 millions d'euros et une obligation locative pour 4,6 millions d'euros au passif.

Dans le même temps, la présentation du tableau de flux de trésorerie consolidé a été modifiée en raison du positionnement du remboursement de l'obligation locative au niveau des activités de financement.

Comparabilité des exercices

Conformément aux aménagements des dispositions d'IAS 8.28, les informations requises au titre de la première application de la norme IFRS 16 ont été données dans la note 3.4. Le Groupe ayant choisi d'appliquer la méthode rétrospective simplifiée, l'information comparative présentée ne fait l'objet d'aucun retraitement.

Autres normes

Le Groupe n'a adopté de manière anticipée aucune norme ou interprétation dont l'application n'est pas obligatoire au 1er janvier 2019. Le Groupe n'applique aucune norme ou interprétation non encore approuvée par L'Union Européenne à la date de clôture.

2.2 Bases d'évaluation utilisées pour l'établissement des comptes consolidés

Les comptes consolidés sont établis selon la convention du coût historique à l'exception de certaines catégories d'actifs et passifs conformément aux règles édictées par les IFRS. Les catégories concernées sont mentionnées dans les notes suivantes.

2.3 Méthodes de consolidation

Les états financiers consolidés incluent les états financiers de la société mère ainsi que ceux des entreprises contrôlées par la mère au 31 décembre de chaque année.

Le contrôle s'entend comme le pouvoir de diriger les politiques financière et opérationnelle d'une entreprise afin d'obtenir des avantages de ses activités. Les filiales dont le groupe détient directement ou indirectement un contrôle exclusif sont consolidées par la méthode de l'intégration globale.

La mise en équivalence s'applique à toutes les entreprises associées dans lesquelles le groupe exerce une influence notable, laquelle est présumée quand le pourcentage de droits de vote est supérieur ou égal à 20 %. Le cas échéant, des retraitements sont effectués sur les états financiers des filiales pour aligner les principes comptables utilisés avec ceux des autres entreprises du périmètre de consolidation.

Les transactions internes sont éliminées en totalité pour les entreprises intégrées globalement.

Le résultat des filiales acquises ou cédées au cours de l'exercice est inclus dans le compte de résultat consolidé, respectivement, depuis la date d'acquisition ou jusqu'à la date de cession.

2.4 Estimations et jugements

Pour établir ses comptes, le groupe est amené à procéder à des estimations et faire des hypothèses qui affectent la valeur comptable de certains éléments d'actif et de passif, des produits et des charges, ainsi que les informations données dans certaines notes de l'annexe. Le groupe revoit ses estimations et appréciations de manière régulière pour prendre en compte l'expérience passée et les autres facteurs jugés pertinents au regard des conditions économiques. En fonction de l'évolution de ces hypothèses ou de conditions différentes, les montants figurant dans ses états financiers pourraient différer des estimations actuelles.

Les principales estimations significatives faites par la direction du groupe portent notamment sur l'évaluation du chiffre d'affaires au forfait, des goodwill, la provision pour engagements de retraite et les impôts différés.

2.5 Conversion en devises

Aucun compte significatif n'est exprimé en devises. Aucune transaction significative n'est réalisée en devises.

2.6 Présentation des états financiers

La norme IAS 1 implique la ventilation entre la partie courante et la partie non courante de certains postes du bilan.

Les actifs destinés à être cédés ou consommés au cours du cycle d'exploitation normal du groupe, les actifs détenus dans la perspective d'une cession dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice ainsi que la trésorerie et les équivalents de trésorerie constituent des actifs courants. Tous les autres actifs sont non courants.

Les dettes échues au cours du cycle d'exploitation normal du groupe ou dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice constituent des dettes

courantes. Toutes les autres dettes sont non courantes.

2.7 Tableau des flux de trésorerie

Conformément à la norme IAS 7 « Tableau des flux de trésorerie », la trésorerie figurant dans le tableau des flux de trésorerie consolidés comprend les disponibilités ainsi que les placements à court terme, liquides et facilement convertibles en un montant déterminable de liquidité. Les placements dans des actions cotées, les placements à plus de trois mois sans possibilité de sortie anticipée ainsi que les comptes bancaires faisant l'objet de restrictions (comptes bloqués) sont exclus de la trésorerie du tableau des flux de trésorerie.

La trésorerie correspond donc à la somme des « équivalents de trésorerie et trésorerie » diminuée des découverts bancaires.

2.8 Traitement des impôts différés

La norme IAS 12 impose la comptabilisation de l'impôt exigible ainsi que des impôts différés, aussi bien actifs que passifs. Lorsqu'une entreprise a un historique de pertes fiscales, l'entreprise ne comptabilise un impôt différé actif que dans la mesure où l'entreprise a des différences temporelles imposables suffisantes ou s'il y a d'autres éléments probants et convaincants qu'un bénéfice imposable suffisant sera disponible.

Le groupe est intégré fiscalement. Les déficits reportables du groupe, reportables sans limitation de durée, sont de 873 k€. Ils ont été intégralement reconnus au bilan au 31 décembre 2019.

2.9 Information sectorielle

La quasi-intégralité du chiffre d'affaires du groupe est constituée par la vente de prestations services dans le domaine de la Recherche et du Développement en France. Les équipes commerciales ne proposent que cette ligne de services et ce, dans les deux zones géographique couvertes par le groupe : la France et l'international qui comprend la Belgique et le Canada.

Par ailleurs les différentes régions dans lesquelles le groupe est implanté en France et à l'étranger répondent à la définition d'un seul et unique secteur, compte tenu

de leur exposition identique en matière de risque et rentabilité.

En conséquence, le groupe n'a qu'un secteur d'activité.

2.10 Immobilisations incorporelles et corporelles

Conformément à la norme IAS 16 « Immobilisations corporelles » et à la norme IAS 38 « immobilisations incorporelles », seuls les éléments dont le coût peut être déterminé de façon fiable et pour lesquels il est probable que les avantages économiques futurs iront au groupe, sont comptabilisés en immobilisations.

Conformément à la norme IAS 36 « Dépréciation d'actifs », lorsque des événements ou modifications d'environnement de marché indiquent un risque de perte de valeur des immobilisations incorporelles et corporelles, celles-ci font l'objet d'une revue détaillée afin de déterminer si leur valeur nette comptable est inférieure à leur valeur recouvrable, celle-ci étant définie comme la plus élevée de la juste valeur (diminuée du coût de cession) et de la valeur d'utilité.

La valeur d'utilité est déterminée par actualisation des flux de trésorerie futurs attendus de l'utilisation du bien et de sa cession.

Dans le cas où le montant recouvrable est inférieur à la valeur nette comptable, une perte de valeur est comptabilisée pour la différence entre ces deux montants.

Les pertes de valeur relatives aux immobilisations corporelles et incorporelles à durée de vie définie peuvent être reprises ultérieurement si la valeur recouvrable redevient plus élevée que la valeur nette comptable (dans la limite de la dépréciation initialement comptabilisée).

Les immobilisations corporelles et incorporelles doivent être amorties sur la durée attendue d'utilisation par l'entreprise. En conséquence, la base amortissable d'une immobilisation doit être réduite de sa valeur de revente à l'issue de sa durée d'utilisation prévue.

A priori, ce principe ne devrait pas affecter les comptes du groupe dans la mesure où les immobilisations sont acquises pour être utilisées jusqu'à la fin de leur vie et qu'en fin

de vie, leur valeur est nulle. Dans ce cas, la base amortissable est égale à la valeur brute de l'immobilisation.

Immobilisations corporelles

Principe de comptabilisation

Les principes de la norme IAS 16 imposent la décomposition des immobilisations corporelles par composants si la durée de vie de ces composants diffère de la durée de vie retenue pour l'immobilisation. Le groupe ne possède pas d'immobilisations corporelles significatives sur laquelle ce principe peut s'appliquer.

- Principe d'évaluation

Les immobilisations corporelles sont enregistrées à leur coût minoré des amortissements cumulés et des pertes de valeur éventuelles.

Les frais d'entretiens et de réparations sont comptabilisés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

- Dépenses ultérieures à la première inscription

Les dépenses relatives au remplacement ou renouvellement d'une composante d'immobilisation corporelle sont comptabilisées comme un actif distinct et l'actif remplacé est éliminé.

Les autres dépenses ultérieures relatives à une immobilisation corporelle sont comptabilisées à l'actif lorsqu'elles augmentent les avantages économiques futurs de l'actif au-dessus de son niveau de performance défini à l'origine.

Toutes les autres dépenses ultérieures sont comptabilisées directement en charges dès qu'encourues.

- Amortissements

Les amortissements sont généralement pratiqués en fonction des durées estimées d'utilisation suivantes :

- Matériel informatique : 4 ans
- Aménagements et mobilier : 8 ans

Le mode d'amortissement utilisé par le groupe est le mode linéaire.

Immobilisations incorporelles

Conformément à la norme IAS 38 « immobilisations incorporelles », seuls les

actifs incorporels dont le coût peut être déterminé de façon fiable et pour lesquels il est probable que des avantages économiques futurs iront au groupe sont comptabilisés en immobilisations.

Les actifs incorporels comptabilisés en immobilisations incorporelles sont principalement des logiciels.

Eléments incorporels acquis

Les actifs incorporels acquis par le groupe IT Link sont également comptabilisés au coût minoré des amortissements cumulés et des pertes de valeurs éventuelles.

Frais de recherche et développement

Le groupe IT Link a engagé des dépenses liées aux activités de recherche ayant pour but d'acquérir des connaissances scientifiques et des techniques nouvelles, lui permettant de renforcer son positionnement et son expertise technique. Celles-ci sont comptabilisées en charges dès qu'encourues.

Les dépenses liées aux activités de développement ayant pour objectif l'amélioration de produits et de procédés nouveaux sont enregistrées à l'actif du bilan lorsque les conditions d'activation répondant strictement aux critères suivants sont réunies :

- Intention et capacité financière et technique de mener le projet de développement à son terme ;
- Probabilité que les avantages économiques futurs attribuables aux dépenses de développement iront au groupe ;
- Coût de cet actif évaluable avec fiabilité.

Les autres dépenses de développement sont comptabilisées directement en charges dès qu'encourues.

Amortissements

Lorsque leur durée d'utilité est définie, les immobilisations incorporelles sont amorties sur leur durée d'utilisation attendue par le groupe. Cette durée est déterminée au cas par cas en fonction de la nature et des caractéristiques des éléments inclus dans cette rubrique.

Lorsque leur durée d'utilité est indéfinie, les immobilisations incorporelles ne sont pas amorties mais sont soumises à des tests annuels systématiques de perte de valeur. Il n'existe pas d'immobilisations incorporelles pour lesquelles la durée de vie est considérée comme indéfinie.

2.11 Goodwill

Les goodwill représentent la différence entre le coût d'acquisition des titres de participation et la quote-part de l'entreprise acquéreuse dans l'évaluation totale des actifs et passifs identifiés à la date d'acquisition. Ils sont inscrits à l'actif du bilan.

Les goodwill ne sont pas amortis, mais font l'objet d'un test de dépréciation au minimum une fois par an, et dès qu'il existe un indice de perte de valeur. Les dépréciations relatives aux goodwill ne sont pas réversibles.

La méthodologie retenue pour ce test est de réunir les immobilisations en unités génératrice de trésorerie (UGT) et sur lesquelles les goodwill sont ensuite affectés. Les UGT sont des ensembles homogènes d'actifs dont l'utilisation continue génère des entrées de trésorerie, indépendamment d'autres groupes d'actifs. La valeur recouvrable d'une UGT est la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de vente et sa valeur d'utilité. La valeur d'utilité de ces unités est déterminée à partir des projections des flux futurs de trésorerie actualisés. Les hypothèses retenues en termes de chiffre d'affaires, de rentabilité sont raisonnables et conformes aux données du marché disponibles.

Pour le Groupe, l'UGT correspond généralement à l'entité juridique. Les ensembles homogènes ainsi formés à l'intérieur du Groupe sont :

- IT Link France SA
- NRX SAS

2.12 Contrats de location

Les contrats de location sont comptabilisés au bilan à la date de début du contrat de location correspondant à la date à laquelle le bailleur met à disposition du preneur le bien sous-jacent et donnent lieu à la reconnaissance à l'actif du bilan de

Droits d'utilisation des biens pris en location et au passif de Dettes sur biens pris en location.

La valeur de ces dernières correspond à la valeur des paiements minimaux futurs actualisée sur la durée du contrat de location à l'aide d'un taux qui est soit le taux implicite du contrat de location, soit à défaut le taux d'endettement marginal de l'entité qui prend le bien en location. La durée du contrat tient compte des parties fermes mais aussi du caractère raisonnablement certain des options de renouvellement ou de résiliation.

À la date de début du contrat, la valeur du droit d'utilisation des biens pris en location à l'actif correspond à la dette sur biens pris en location, des paiements effectués d'avance, des avantages reçus du bailleur à cette date et des éventuels coûts que le preneur devra engager pour le démantèlement et l'enlèvement du bien sous-jacent.

Les paiements minimaux futurs tiennent compte des loyers fixes, des paiements variables liés à un index ou à un taux, des garanties de valeur résiduelle, du prix d'exercice d'une option d'achat et de pénalités de résiliation ou de non-renouvellement dès lors que le Groupe est raisonnablement certain d'exercer ou de ne pas exercer ces options. Certaines de ces valeurs peuvent évoluer au cours du contrat, les dettes de location et les droits d'utilisation des biens pris en location faisant alors l'objet d'une revalorisation à la hausse ou à la baisse. Ils ne comprennent pas les composantes services pouvant être incluses dans le contrat de location qui restent comptabilisées en charges.

Au bilan, les Dettes sur biens pris en location sont distinguées en parts non courante et courante. Les Droits d'utilisation des biens pris en location sont amortis linéairement sur la durée du contrat ou sur la durée d'utilité du bien sous-jacent si le contrat a pour effet de transférer au preneur la propriété du bien ou si le preneur est raisonnablement certain d'exercer une option d'achat. Au compte de résultat, ces charges d'amortissement sont incluses dans les Dotations aux amortissements, provisions et dépréciations. La Charge nette d'intérêts

des dettes de location est incluse dans le poste de charges financiers.

Enfin, par exception, les contrats de courte durée inférieurs à 12 mois et ceux portant sur des actifs de faible valeur dont la valeur individuelle est inférieure à 5.000 € sont comptabilisés directement en charges et ne sont donc pas retraités au bilan.

2.13 Actifs financiers

La norme IFRS 9 contient trois catégories d'évaluation des actifs financiers après leur comptabilisation initiale :

- le coût amorti ;
- la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global ; et
- la juste valeur par le biais du résultat net.

La classification des actifs financiers selon ces trois catégories repose sur le modèle économique que suit le Groupe pour la gestion de ces actifs et sur les caractéristiques contractuelles des flux de trésorerie de ces instruments.

Les prêts, créances et autres instruments de dette du Groupe sont considérés comme « basiques » au sens de la norme. Ils sont mesurés au coût amorti car gérés dans l'objectif de collecter les flux de trésorerie contractuels.

Les autres instruments de dette sont mesurés à la juste valeur par résultat. Les instruments de capitaux propres sont mesurés à la juste valeur par résultat.

Le modèle de gestion du Groupe est de conserver ses créances pour en collecter les cash-flows contractuels à échéance. Ces créances peuvent le cas échéant être transférées à des tiers (voir note 2.20).

2.14 Participations dans des sociétés non consolidées

Les participations dans des sociétés non consolidées sont comptabilisées à leur juste valeur. La juste valeur des actions cotées correspond à leur cours de clôture.

2.15 Actifs non courants détenus en vue d'être cédés et activités non poursuivies

Un actif non courant, ou un groupe d'actifs et de passifs, est détenu en vue d'être cédé quand sa valeur comptable sera recouvrée principalement par le biais d'une vente et non d'une utilisation continue. Pour que tel soit le cas, l'actif doit être disponible en vue

de sa vente immédiate et sa vente doit être hautement probable.

Ils sont évalués au plus bas de leur valeur nette comptable et de leur juste valeur nette des coûts de cession.

2.16 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie comprend les liquidités en comptes courants bancaires.

Les équivalents de trésorerie comprennent les SICAV et dépôts à terme, qui sont mobilisables ou cessibles à très court terme et ne présentent pas de risque significatif de pertes de valeur en cas d'évolution des taux d'intérêt.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont évalués à la juste valeur par le résultat.

2.17 Titres d'autocontrôle

Les actions IT Link détenues par la Société sont inscrites à leur coût d'acquisition en diminution des capitaux propres consolidés.

En cas de cession, les plus ou moins-values ainsi que les effets d'impôts correspondants sont enregistrés en variation des capitaux propres consolidés.

Au 31 décembre 2019 le groupe détient 100.678 titres d'autocontrôle (5,8 % du capital), évalués à 405 K€ et déduit des capitaux propres.

2.18 Paiements fondés sur les actions

Conformément à la norme IFRS 2 « Paiement fondé sur des actions », les options d'achat et de souscription d'action, les offres réservées aux salariés (notamment les actions gratuites) sont évaluées à la date d'octroi. Des nouvelles actions émises sont octroyées au dénouement des plans ou prélevées sur des actions d'autocontrôle qualifiées en couverture de plans futurs.

Actions gratuites

Lors de la mise en place de plans d'actions gratuites, le Groupe valorise l'avantage accordé aux salariés en tenant compte :

- du coût d'entrée des actions à la date de leur affectation au plan d'attribution ;
- du nombre probable d'actions qui seront remises aux bénéficiaires.

La charge est reconnue en « Charges de personnel » au compte de résultat, linéairement sur la période d'acquisition des droits, en contrepartie des capitaux propres.

2.19 Engagement de retraite et avantages du personnel

La norme IAS 19 exige de provisionner l'ensemble des avantages postérieurs à l'emploi.

Retraites

Le groupe n'est engagé que sur les régimes de base et des régimes à cotisations définies, il comptabilise en charges les cotisations à payer lorsqu'elles sont dues et aucune provision n'est comptabilisée, le groupe n'étant pas engagé au-delà des cotisations versées.

Indemnités de Fin de Carrière (IFC)

Les engagements au titre des indemnités de fin de carrière sont provisionnés au bilan. Ils sont évalués à chaque clôture selon la méthode des unités de crédit projetées.

Les hypothèses actuarielles utilisées pour déterminer les engagements sont réajustées chaque année en fonction des conditions économiques de l'exercice. La comptabilisation de chaque régime est effectuée séparément.

A leur départ en retraite, les salariés du groupe reçoivent une indemnité dont le montant varie en fonction de l'ancienneté et du salaire de l'employé au moment de son départ. Ces indemnités sont définies par la convention collective Syntec.

Les indemnités de fin de carrière ne sont pas financées par des actifs de régime. L'engagement est provisionné dans sa totalité.

Le groupe n'a pas contracté d'engagement en matière de pensions, de compléments de retraite, d'indemnités ou d'allocations en raison de départs à la retraite ou d'avantages similaires à l'égard de son personnel, autres que les engagements relatifs aux indemnités de fin de carrière prévus par la convention collective Syntec.

Les engagements relatifs aux indemnités de fin de carrière s'élèvent au 31 décembre 2019 à 352 K€.

Autres avantages du personnel

Dans le cas où une société accorde des avantages certains à ses salariés, ces avantages doivent être évalués et provisionnés dans les comptes de la société par le biais d'une provision pour risques et charges.

IT Link n'accorde pas, à ce jour, d'autres avantages du personnel au sens de la norme IAS19.

2.20 Cessions de créances

Les créances cédées à des tiers par le biais d'affacturage ne sont sorties de l'actif du groupe que lorsque l'essentiel des risques et avantages qui leur sont associés sont également transférés à ces tiers. Tant que leur cession n'est pas effective, les cessions de créances sont comptabilisées comme des emprunts garantis au passif du bilan.

Le Groupe a conclu un contrat de cession de créances commerciales auprès d'une société d'affacturage. Ce programme est conclu sans limitation de durée, sur le périmètre français du Groupe. Les créances sont cédées avec recours ne permettant pas de décomptabiliser ces créances, les risques et avantages liés aux créances cédées n'étant pas intégralement transférés au cessionnaire.

Les opérations d'affacturage, pour lesquelles IT Link garde le risque de non-paiement (hors cas de défaillance) sont comptabilisées comme des emprunts garantis (libellé « dette Factor ») et les créances clients ne sortent pas du bilan :

- Les créances clients et les autres créances sont regroupées sur une même ligne au bilan ;
- La partie des créances financées est retraitée et incorporée aux créances clients avec en contrepartie un compte d'emprunt (libellé « dette Factor »).

Fonds de garantie :

L'objet du compte de garantie est de garantir au Factor l'exercice de ses recours contractuels (règlements directs, litiges, remises différées). Le fonds de garantie est fixé à 6,00% de l'encours T.T.C des créances transférées, avec un seuil minimum de 85 000 Euro.

2.21 Produits des activités ordinaires

Le chiffre d'affaires correspond au montant des prestations de services, vente de biens et de licences réalisées par l'ensemble des sociétés consolidées du Groupe.

Prestations de services

Le Groupe réalise la majorité de ses prestations en régie (~90% du chiffre d'affaires). Ces contrats, avec obligation de moyen, ont un prix variable qui s'établit en fonction du temps passé et de la séniorité des personnels engagés. Le chiffre d'affaires des prestations en régie est reconnu au fur et à mesure de la réalisation des prestations.

Prestations au forfait

Dans le cadre des contrats au forfait (~8% du chiffre d'affaires) le chiffre d'affaires n'est comptabilisé que lorsque les services sont rendus et selon la méthode d'avancement des coûts car le client reçoit et consomme de façon continue les avantages des services ou prestations.

Revente de licences

La revente des licences et des équipements informatiques achetés auprès de fournisseurs externes, bien que minoritaire pour le Groupe (~1% du chiffre d'affaires), nécessite une analyse de la nature des relations avec les clients pour déterminer si la société agit comme un principal ou comme un agent dans la livraison des biens et services. Le Groupe agit comme un principal s'il contrôle le bien ou le service avant son transfert au client. Dans ce cas, le chiffre d'affaires est comptabilisé sur une base brute. Lorsque le Groupe agit en tant qu'agent, le chiffre d'affaires est comptabilisé sur une base nette (net des facturations des fournisseurs) correspondant à la rémunération ou commission du Groupe en tant qu'agent.

Plus spécifiquement dans le cadre de ses activités de revente :

- de licences perpétuelles d'éditeurs tiers, représentant une obligation de performance distincte, le Groupe a considéré qu'il n'obtenait pas le contrôle de la licence dès lors que celle-ci est

transférée directement par l'éditeur au client. Le Groupe agit alors en tant qu'agent et reconnaît uniquement la marge sur la vente en chiffre d'affaires.

- d'accès à des plateformes logicielles en mode « Cloud ou SaaS » dont le Groupe assure, l'intégration, la formation et le support fonctionnel de premier niveau (hotline, assistance technique...) sur la durée du contrat, le Groupe considère agir en tant que principal sur la part des obligations de performance qui lui incombent.

Le Groupe peut être amené à signer des contrats de services à éléments multiples, pouvant correspondre à une combinaison de différents biens et/ou services. Lorsque ces activités transfèrent au client le contrôle d'un service ou d'un bien distinct dont le client peut bénéficier indépendamment des services récurrents, elles sont traitées comme des obligations de performance distinctes et le chiffre d'affaires est reconnu de manière séparée pour chacun des éléments lorsqu'ils sont identifiables séparément dans l'absolu et dans le cadre des contrats considérés.

Lorsqu'un contrat contient plusieurs obligations de performance, le prix est alloué à chacune d'elles soit sur la base de son prix de vente individuel, soit sur la base du coût de revient majoré.

2.22 Autres produits et charges non courants

La rubrique « autres produits et charges non courants » est constituée des produits et charges inhabituels de par leur fréquence et leurs montants au regard des activités du Groupe.

2.23 Subventions d'exploitation

Les subventions qui compensent des charges encourues par le Groupe sont comptabilisées de façon systématique en tant que produits opérationnels dans le compte de résultat de la période au cours de laquelle les charges ont été encourues, en actifs d'impôts non-courants ou autres créances selon leur échéance. Il s'agit principalement des crédits d'impôt recherche.

NOTE 3 COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AUX ETATS FINANCIERS

3.1. Goodwill

Les Goodwill correspondent à la différence entre la juste valeur d'acquisition des titres et l'évaluation totale des actifs et passifs identifiés à la date d'acquisition.

Détail des Goodwill

(en milliers d'euros)

Sociétés concernées	Date d'acquisition	2019	2018
IT Link France	1997	786	786
NRX	2014	416	416
Total		1 202	1 202

Conformément à la norme IFRS 3 « regroupement d'entreprise », les goodwill ne sont pas amortis. Conformément aux dispositions d'IAS 36, les goodwill sont testés une fois par an pour détecter d'éventuelles pertes de valeur. Ce test annuel est effectué au cours du quatrième trimestre de chaque exercice. Des tests complémentaires sont effectués si des événements ou circonstances particulières indiquent une perte de valeur potentielle. Les pertes de valeur relatives aux goodwill ne sont pas réversibles.

La méthodologie retenue consiste principalement à comparer les valeurs recouvrables de chacune des filiales du groupe, aux actifs nets correspondants (y compris écarts d'acquisition). Les valeurs recouvrables sont déterminées à partir de projections actualisées de flux de trésorerie futurs d'exploitation et d'une valeur terminale.

Le taux d'actualisation retenu pour ces calculs est le coût moyen pondéré du capital estimé à 9%. Les hypothèses retenues en termes de variation du chiffre d'affaires et de valeurs terminales sont raisonnables et conformes aux données de marché disponibles pour chacune des filiales.

Une analyse de sensibilité du calcul sur les paramètres clés utilisés, le taux d'EBIT, le taux d'actualisation et le taux de croissance à l'infini selon des hypothèses raisonnablement possibles, n'a pas fait apparaître de scénario dans lequel la valeur recouvrable de l'UGT deviendrait inférieure à sa valeur comptable.

Sensibilité :

- Une variation de plus ou moins 1 point du taux d'Ebit conduirait à une variation de l'ordre de 1 M€ de la valeur recouvrable de l'UGT (+/- 900 k€ sur l'UGT IT Link France et +/- 100 k€ sur l'UGT NRX). Une telle variation n'amènerait pas à comptabiliser de perte de valeur.
- Une variation de plus ou moins 1 point du taux d'actualisation conduirait à une variation de la valeur recouvrable de l'UGT de l'ordre de 170 k€ (IT Link France +/- 150 k€ et NRX +/- 20 k€). Une telle variation n'amènerait pas à comptabiliser de perte de valeur.
- Une variation de plus ou moins 1 point du taux d'inflation conduirait à une variation de la valeur recouvrable de l'UGT de l'ordre de 360 k€ (IT Link France +/- 300 k€ et NRX +/- 60 k€). Une telle variation n'amènerait pas à comptabiliser de perte de valeur.

3.2. Immobilisations incorporelles

Variation de la valeur brute

<i>(en milliers d'euros)</i>	Frais internes de R&D	Licences, logiciels et autres droits	Total
Valeur brute au 1er janvier 2018	5	453	458
Acquisitions et développements internes		57	57
Cessions et mises au rebut	(5)	(313)	(319)
Autres mouvements			
Valeur brute au 31 décembre 2018		197	197
Acquisitions et développements internes		2	2
Cessions et mises au rebut		(28)	(28)
Autres mouvements			
Valeur brute au 31 décembre 2019		171	171

Variation des amortissements et dépréciations

<i>(en milliers d'euros)</i>	Frais internes de R&D	Licences, logiciels et autres droits	Total
Amortissements et dépréciations au 1er janvier 2018	5	434	440
Amortissements de l'exercice		36	36
Cessions et mises au rebut	(5)	(313)	(319)
Pertes de valeur, nettes de reprises			
Autres mouvements			
Amortissements et dépréciations au 31 décembre 2018		158	158
Amortissements de l'exercice		25	25
Cessions et mises au rebut		(28)	(28)
Pertes de valeur, nettes de reprises			
Autres mouvements		(5)	(5)
Amortissements et dépréciations au 31 décembre 2019		150	150

3.3. Immobilisations corporelles

Variation de la valeur brute

(en milliers d'euros)	Terrains constructions et agencements	Matériels et autres immobilisations	Total
Valeur brute au 1er janvier 2018	1 234	1 952	3 187
Acquisitions et développements internes	165	276	441
Cessions et mises au rebut	(44)	(591)	(635)
Autres mouvements			
Valeur brute au 31 décembre 2018	1 355	1 638	2 993
Acquisitions et développements internes	595	704	1 299
Cessions et mises au rebut	(30)	(90)	(120)
Autres mouvements		(48)	(48)
Valeur brute au 31 décembre 2019	1 920	2 204	4 124

Variation des amortissements et dépréciations

(en milliers d'euros)	Terrains constructions et agencements	Matériels et autres immobilisations	Total
Amortissements et dépréciations au 1er janvier 2018	122	1 060	1 182
Amortissements de l'exercice	32	227	259
Cessions et mises au rebut	(32)	(554)	(585)
Pertes de valeur, nettes de reprises	(5)		(5)
Autres mouvements			
Amortissements et dépréciations au 31 décembre 2018	116	734	850
Amortissements de l'exercice	38	324	362
Cessions et mises au rebut	(30)	(85)	(115)
Pertes de valeur, nettes de reprises			
Autres mouvements		(13)	(13)
Amortissements et dépréciations au 31 décembre 2019	124	960	1 084

3.4. Contrat de locations

L'évolution des droits d'utilisation sur la période s'analyse comme suit à l'actif :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Contrats immobiliers	Autres	Total
Au 31 décembre 2018			
Première application d'IFRS 16	4 701		4 701
Nouveaux contrats - Remboursement/cession			
Variation de changes			
Autres mouvements			
Total mouvements (valeur nette)	4 701		4 701
Au 31 décembre 2019			
Valeur brute à la clôture	4 701		4 701
Amortissements et provisions à la clôture	(587)		(587)
Valeur nette à la clôture	4 114		4 114

Les obligations locatives s'élèvent au passif à :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Contrats immobiliers	Autres	Total
Au 31 décembre 2018			
Première application d'IFRS 16	4 607		4 607
Nouveaux contrats - Remboursement/cession	(558)		(558)
Variation de changes			
Autres mouvements			
Total mouvements (valeur nette)	4 049		4 049
Au 31 décembre 2019			
Dettes locatives	4 049		4 049

3.5. Actifs financiers

Variation

<i>(en milliers d'euros)</i>	Participation	Prêts et autres immobilisations	Total
Valeur brute au 1er janvier 2018	2	335	337
Acquisitions		26	26
Cessions		(92)	(92)
Autres mouvements			
Valeur brute au 31 décembre 2018	2	269	271
Acquisitions			
Cessions		(37)	(37)
Autres mouvements			
Valeur brute au 31 décembre 2019	2	232	234
Provision pour dépréciation	néant	néant	néant

La ligne de participation correspond aux titres permettant d'ouvrir un compte à la BICS/ Banque Populaire

3.6. Créances clients et autres débiteurs

Les clients et autres débiteurs font apparaître un solde net de 26.004 K€. Il s'agit notamment, des créances clients, des créances affacturées, des créances sur l'Etat ainsi que des charges constatées d'avance.

Echéancier au 31 décembre 2019

<i>(en milliers d'euros)</i>	Solde comptable	non échues	< 60 jours	> 60 jours < 180 jours	> 180 jours
Clients et comptes rattachés	10 010	9 031	577	89	313
Créances cédées	8 091	6 611	1 126	352	2
Organismes sociaux et fiscaux	7 070	561		874	6 509
Charges constatées d'avance	533	533			
Débiteurs divers	135	135			
Total	25 839	16 871	1 703	1 315	6 824
Provisions dépréciation clients	(158)				(158)
Total clients et autres débiteurs	25 681	16 871	1 703	1 315	6 666

Les factures à établir représentent un montant de 3.073 k€ et sont incluses dans le poste client.

3.7. Trésorerie et équivalent de trésorerie

Actifs au 31 décembre 2018

<i>(en milliers d'euros)</i>	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette
Equivalents de trésorerie	27		27
Disponibilités	1 626		1 626
Total Trésorerie	1 653		1 653

Actifs au 31 décembre 2019

<i>(en milliers d'euros)</i>	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette
Equivalents de trésorerie	35		35
Disponibilités	4 330		4 330
Total Trésorerie	4 365		4 365

3.8. Avances conditionnées et Dettes Financières

Ventilation au 31 décembre 2018

<i>(en milliers d'euros)</i>	Solde comptable	< 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans
Emprunts et dettes auprès Ets. de crédits	1 706	304	1 001	401
Dépôts et cautionnements reçus				
Autres dettes financières	1 087		1 087	
Total dettes financières	2 793	304	2 088	401

Ventilation au 31 décembre 2019

<i>(en milliers d'euros)</i>	Solde comptable	< 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans
Emprunts et dettes auprès Ets. de crédits	1 929	337	1 025	567
Dépôts et cautionnements reçus				
Autres dettes financières	621		621	
Total dettes financières	2 550	337	1 646	567

Les autres dettes financières correspondent aux avances de trésorerie conclues avec BPI pour le préfinancement du CICE.

Afin d'acquérir la société NRX, le Groupe a obtenu un prêt de 682 K€ auprès de la Banque Populaire, banque historique des deux sociétés. Le solde de ce prêt est de 114 K€ au 31 décembre 2019.

Les bâtiments de l'agence de Rennes à Cesson-Sévigné ont été financés par trois prêts auprès de la Banque Populaire pour un total de 1.010 k€. Le solde de ces prêts est de 905 K€ au 31 décembre 2019.

Les agencements et équipements du nouveau siège social au Kremlin-Bicêtre ont été financés par deux prêts, l'un de 607 K€ auprès de la Société Générale et l'autre de 480 K€ auprès de HSBC. Le solde de ces prêts est de 797 K€ au 31 décembre 2019.

3.9. Engagements hors bilan

<i>(en milliers d'euros)</i>	2019	2018
Autres		
Total engagements donnés		
Facilités de caisses BICS	250	250
Découverts autorisés HSBC	150	150
Découverts autorisés SG	850	850
Total engagements reçus	1 250	1 250

3.10. Etat des provisions

Provisions non courantes

(en milliers d'euros)

	Litiges	Autres	Total
Au 1er janvier 2018	43	9	52
Dotations	432		432
Reprises de provisions utilisées	(16)		(16)
Reprises de provisions sans objets	(16)		(16)
Autres mouvements			
Au 31 décembre 2018	443	9	452
Dotations	16	2	18
Reprises de provisions utilisées	(60)	(5)	(65)
Reprises de provisions sans objets			
Autres mouvements			
Au 31 décembre 2019	399	6	405

Provisions courantes

(en milliers d'euros)

	Indemnités retraites	Autres	Total
Au 1er janvier 2018	476		476
Dotations	82	3	85
Reprises de provisions utilisées			
Reprises de provisions sans objets	(196)		(196)
Autres mouvements			
Au 31 décembre 2018	362	3	365
Dotations	99		99
Reprises de provisions utilisées			
Reprises de provisions sans objets	(112)		(112)
Autres mouvements			
Au 31 décembre 2019	349	3	352

La société n'a pas contracté d'engagement en matière de pensions, de compléments de retraite, d'indemnités ou d'allocations en raison de départs à la retraite ou d'avantages similaires à l'égard de son personnel, autres que les engagements relatifs aux indemnités de fin de carrière prévus par la convention collective Syntec. Les engagements relatifs aux indemnités de fin de carrières s'élèvent au 31 décembre 2019 à 349 k€.

Ils ont été calculés selon la méthode actuarielle des unités de crédit projetées. Les principales hypothèses retenues pour l'établissement de ces calculs sont les suivantes :

- Taux d'actualisation : 0,77 % en 2019.
- Mode de départ en retraite : départ volontaire à 60-67 ans pour les non cadres et les cadres.

La provision pour litiges correspond essentiellement au litige ouvert par l'ancien président qui a assigné la société en justice afin de contester la décision du conseil d'administration qui avait invalidé le principe de versement d'une indemnité de départ. La position de la Société reste inchangée, considérant que la réclamation s'élevant à 889 K€ n'est pas fondée. Le montant estimé du risque est de 360 K€, montant comptabilisé en provisions dans les comptes.

3.11. Echéance des dettes non financières

Ventilation dettes fournisseurs et autres créditeurs

(en milliers d'euros)	2019	2018
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 684	1 728
Factures non parvenues	1 452	2 047
Dettes au personnel	2 197	1 161
Organismes sociaux	2 118	1 970
Avoirs à établir	129	179
Etat-Autres impôts (TVA, ect...)	4 454	5 544
Autres dettes	66	174
Produits constatés d'avance	1 193	761
Fournisseurs et autres créditeurs	13 293	13 563

Toutes les dettes ci-dessus sont à échéance de moins d'un an.

3.12. Analyse du Chiffre d'Affaires

Répartition du chiffre d'affaires par nature

(en milliers d'euros)	2019	2018
Ventes de licences	531	758
Prestations au forfait	4 313	3 950
Prestations de services	47 135	39 127
Total chiffre d'affaires	51 979	43 835

Répartition de la contribution au chiffre d'affaires par pays

(en milliers d'euros)	2019	2018
France	49 494	41 817
Belgique	1 579	1 443
Canada	906	575
Total chiffre d'affaires	51 979	43 835

Le chiffre d'affaires est réalisé quasi-intégralement en France.

3.13. Subventions d'Exploitation, Reprises de Provision et Transferts de Charges

Au titre de l'année 2019, les crédits d'impôt s'élèvent à 570 k€ (principalement crédit impôt recherche) et les subventions perçues à 55 k€.

Les reprises de provisions sont de 191 k€ et concernent les risques prud'hommaux, les risques clients et les indemnités de départ en retraite.

Les autres produits s'élèvent à 310 k€ et concernent principalement des loyers pour 198 k€ (baux en sous-location) et des régularisations de paiements (avoirs, remboursement de taxes ou de frais...).

3.14. Charges de Personnel

(en milliers d'euros)	2019	2018
Salaires et traitements	25 893	21 509
Charges sociales	10 523	9 327
Total charge de personnel	36 416	30 836
Effectif moyen	610	542
Cadre	479	428
Agents de maîtrise	131	114

Répartition des effectifs moyens par société

	2019	2018
IT Link France SA	573	508
IT Link SA	4	5
IT Link Benelux	11	12
NRX	8	7
Accélérateur d'innovation Inc.	14	11
IT Link Germany		
Total	610	542

En date du 31 décembre 2019, le groupe compte 664 collaborateurs.

3.15. Autres produits et autres charges

Autres produits et autres charges courants

(en milliers d'euros)	2019		2018	
	Charges	Produits	Charges	Produits
Opérations sur capital				
Cessions d'immobilisations	(95)		(101)	
Dotations, Reprises sur provisions	(53)		(28)	
Autres	(10)		(94)	
Total	(158)		(223)	

Autres produits et autres charges non courants

(en milliers d'euros)	2019		2018	
	Charges	Produits	Charges	Produits
Opérations de transformation/sur capital				
Frais de déménagement siège social			(56)	
Redressements sociaux et fiscaux	(50)			
Dotations, Reprises sur provisions			(360)	
Autres				
Total	(50)		(416)	

Les autres produits et charges non courants sont principalement constitués des coûts de transformation et des coûts non récurrents liés aux opérations de restructuration du Groupe (changement de siège social et de gouvernance) ou aux redressements sociaux et fiscaux. Ils ont pour vocation d'asseoir et accélérer le développement rentable et pérenne du Groupe lors de ces prochaines années.

3.16. Résultat Financier

<i>(en milliers d'euros)</i>	2019		2018	
	Charges	Produits	Charges	Produits
Produits de participation		6		2
Dotations, Reprises sur provisions		4	(4)	
Intérêts et charges assimilées	(149)	27	(150)	21
Autres	(22)	38		
Total	(171)	75	(154)	23

3.17. Impôts sur le résultat

Les entités françaises du groupe sont intégrées fiscalement. La société IT Link SA est la tête du groupe d'intégration fiscale constituée des sociétés IT Link, IT Link France et NRX.

Ventilation de la charge d'impôt

<i>(en milliers d'euros)</i>	2019	2018
Impôts courants	(334)	(29)
Impôts différés	172	(29)
Total	(162)	(58)
Taux d'impôt effectif	31,0%	0,0%
CVAE	(611)	(506)
Total charge d'impôt	(773)	(564)

Ventilation de l'actif d'impôt différé

<i>(en milliers d'euros)</i>	2019	2018
Pertes reportables	517	511
Différences temporaires	356	216
Impôts différés actifs	873	727

Analyse de la différence entre le taux normal d'imposition en France (31%) et le taux calculé par rapport au résultat des sociétés intégrées.

(en milliers d'euros)	2019	2018
Résultat net de l'ensemble consolidé	2 576	1 353
Impôts courants	334	29
Impôts différés	(172)	29
Résultat des sociétés intégrées avant impôts et dépréciation des goodwill	2 738	1 411
Taux théorique d'imposition	30,5%	33,3%
Charge d'impôt théorique	(834)	(470)
Différences permanentes (1)	527	633
Autres	307	(163)
Charge d'impôt société comptabilisée	(162)	(58)
CVAE (2)	(611)	(506)
Charge d'impôt société Groupe	(773)	(564)

(1) Principalement CIR.

(2) Depuis 2011 et conformément aux dispositions de la norme IAS 12, la CVAE est qualifiée d'impôt exigible.

3.18. Information relative aux parties Liées

Rémunérations et avantages consentis par le groupe aux principaux dirigeants et aux membres du Conseil d'administration

Les principaux dirigeants ont perçu les rémunérations et avantages suivants :

(en milliers d'euros)	2019	2018
Rémunération fixe	236	352
Eléments variables	39	4
Avantages en nature	6	18
Jetons de présence	3	8
Total	283	382

La part variable dépend de l'atteinte d'un certain nombre d'objectifs individuels au cours de l'année précédente. Elle est modulée en fonction de la performance de la société ou du Groupe, au cours de cette même année, et est calculée sur la base des décisions du conseil d'administration.

Les membres du conseil d'administration ont perçu des jetons de présence à hauteur de 17 500 €. IT LINK n'a pas d'engagement de retraite supplémentaire pour ses dirigeants, mais uniquement des engagements d'indemnités de départ en retraite.

3.19. Notes relatives au tableau de flux de trésorerie

Les montants de trésorerie suivants sont inscrits au bilan :

(en milliers d'euros)	2019	2018
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4 365	1 653
Découverts bancaires		
Trésorerie de clôture	4 365	1 653

La rubrique trésorerie et équivalents de trésorerie du bilan se compose des fonds en caisse, des soldes bancaires et des placements dans des instruments du marché monétaire.

Voici le détail des variations de passifs issus des activités de financement (IAS 7)

(en milliers d'euros)	2018	Ecart de conversion	Variation de périmètre	Augmentation	Remboursement	Autres	2019
Emprunts bancaires	1 706			545	(322)		1 929
Financement de créances	3 740					97	3 837
Autres passifs financiers	1 087			116	(582)		621
Total dettes financières	6 533			661	(904)	97	6 387

Variation du BFR par postes d'actif et de passif :

(en milliers d'euros)	2019	2018	Variation
Clients et autres débiteurs	25 681	27 145	(1 464)
Total actif circulant	25 681	27 145	1 464
Fournisseurs et autres créditeurs	17 130	17 315	(185)
Total passif circulant	17 130	17 303	(185)
Variation du BFR			1 279

4. Périmètre et méthodes de consolidation

Les comptes consolidés intègrent les comptes de toutes les sociétés contrôlées directement ou indirectement, par le groupe.

Le périmètre de consolidation et les pourcentages de contrôle n'ont pas évolué depuis la dernière clôture.

Nom	Siège	Registre du commerce	Secteur d'activité	% de contrôle 31/12/2018	% de contrôle 31/12/2019	Méthode de consolidation au 31/12/2019
IT LINK SA	Kremlin-Bicêtre France	RCS 412 460 354	Holding	Société consolidante	Société consolidante	
IT LINK FRANCE (S.A.)	Kremlin-Bicêtre France	RCS 338 339 435	Etudes, conseils	99,42	99,42	Intégration globale
IT LINK BENELUX (SPRL)	Bruxelles Belgique	Entreprise n° 0525 739 802	Etudes, conseils	100,00	100,00	Intégration globale
NRX (S.A.S)	Kremlin-Bicêtre France	RCS 452 414 501	Conseil systèmes, logiciels	100,00	100,00	Intégration globale
IT Link Germany	Stuttgart Allemagne	HRB 757333	Etudes, conseils	100,00	100,00	Intégration globale
Accélérateur Innovation Inc.	Montréal Québec Canada	Entreprise n° 1171692214	Etudes, conseils	100,00	100,00	Intégration globale

5. Composition du capital social

Le capital social est composé de 1.736.000 actions pour un montant global de 882.173 €. La répartition du capital est la suivante :

Actionnaires	Nombre d'actions	% du capital
Dirigeants	642.726	37,0%
Public	992.596	57,2%
Actions auto détenues	100.678	5,8%
Total	1.736.000	100 %

Plan d'actions gratuites

En 2019, IT Link a mis en place un second plan d'actions gratuites de performance dont les caractéristiques sont les suivantes :

(en milliers d'euros)		20 septembre 2018	20 septembre 2019	TOTAL
	Date d'attribution			
Nombres d'actions initialement attribuées		72 000	7 415	79 415
Cours de l'action à la date d'attribution (en euros)		6,20	12,80	
Date d'acquisition		20 août 2021	20 août 2022	
Durée de vie (année)		3	3	
Charge enregistrée sur l'exercice		77	4	81

Le plan d'action gratuites du Groupe IT Link répond aux règles suivantes :

- l'attribution des actions gratuites est subordonnée à une condition de présence en tant que salarié ou mandataire social ayant un contrat de travail ou un mandat social avec IT Link ou tout autre société du Groupe ;
- l'attribution des actions gratuites est aussi subordonnée à l'atteinte de critères financiers de performance basés sur les indicateurs suivants :

- chiffre d'affaires du Groupe,
- et résultat opérationnel du Groupe

Le nombre d'actions acquises par chaque bénéficiaire sera en proportion du niveau d'atteinte de ces critères.

- la période d'acquisition des actions est de trois années ;
- la période de conservation est de trois mois ;
- le plan d'actions de performance donne droit à la livraison d'actions IT Link.

6. Honoraires des commissaires aux comptes

(en milliers d'euros)	DELOITTE & ASSOCIES				Xavier TOUITOU			
	Montant		%		Montant		%	
	2019	2018	2019	2018	2019	2018	2019	2018
Commissariat aux comptes	85	74	100%	100%	37	43	100%	100%
Missions accessoires								
Total audit	85	74	100%	100%	37	43	100%	100%
Juridique, fiscal, social								
Technologies de l'information								
Audit interne								
Autres								
Total autres								
TOTAL	85	74	100%	100%	37	43	100%	100%